



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018_161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018

Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 30 juillet 2018

Délibération N°2018/161

**Tarifs d'occupation commerciale du domaine public
(compléments à la délibération n°2016/344)**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n° 2016-344 en date du 19 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé les dispositions tarifaires applicables aux occupations commerciales du domaine public (hors halles et marchés).

Il s'avère que la ville est aujourd'hui régulièrement sollicitée à des fins de délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public liée à une activité commerciale sans que corresponde un tarif adapté à la situation.

Le présent rapport a donc pour objet de compléter le tableau tarifaire annexé à la délibération n°2016-344 évoqué ci-avant.

Il s'agit notamment :

- de manifestation promotionnelle à caractère commerciale ;
- de locaux commerciaux existants ayant pour tout ou partie une emprise sur le domaine public ;
- d'usage privatif du domaine public à des fins d'accès à un local commercial ;
- d'utilisation privative du kiosque de la place du Diamant ;
-

Ainsi, il est proposé de modifier de l'annexe tarifaire de la délibération 2016_344 de la manière suivante :

A la section La SECTION X – CHAPITEAUX ET MANIFESTATION sont ajoutés les tarifs suivants :

Désignation des ouvrages et objets	Mode de calcul	Tarif 2018			Observations
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	
SECTION X - CHAPITEAUX ET MANIFESTATIONS					
manifestation commerciale à caractère promotionnelle (événement d'ouverture de magasin, de lancement d'une offre commerciale, etc,....) jusqu'à 50 m² au-delà de 50m²	forfait/jour m²/jour	55,00 €	55,00 €	55,00 €	
		2,00 €	2,00 €	2,00 €	
occupation à des fins commerciales ou promotionnelles du kiosque de la place du Diamant	forfait/jour	55,00 €	55,00 €	55,00 €	

A la section XII- DIVERS sont ajoutés les tarifs suivants :

Désignation des ouvrages et objets	Mode de calcul	Tarif 2018			Observations
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	
SECTION XII - DIVERS					
Locaux commerciaux sur le domaine public	m²/mois	10,80 €	8,60 €	6,50 €	
Usage privatif du domaine public à des fins accessoires à l'exercice d'une activité commerciale (accès au commerce, etc,...)	m²/mois	2,00 €	1,50 €	1,00 €	l'exercice de l'activité commerciale ne s'exerce pas directement sur la surface considérée, mais son usage est nécessaire à l'exercice de l'activité commerciale

CONSIDERANT, qu'il convient de compléter la délibération 2016-344 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les compléments à la délibération n°2016-344 tels qu'exposés ci-dessus.

3

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2213-3, L2213-6, L2333-87 ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2016/344 en date du 19 décembre 2016 portant approbation des dispositions tarifaires relatives à l'occupation commerciale du domaine public (hors halles et marchés) ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018 ;

Considérant qu'il convient de compléter la délibération 2016-344 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Article 1^{er}

L'annexe tarifaire à la délibération n°2016-344 susvisée est complétée ainsi qu'il suit :

1.1. A la section La SECTION X – CHAPITEAUX ET MANIFESTATION sont ajoutés les tarifs suivants :

Désignation des ouvrages et objets	Mode de calcul	Tarif 2018			Observations	
		Zone 1	Zone 2	Zone 3		
SECTION X - CHAPITEAUX ET MANIFESTATIONS						
manifestation commerciale à caractère promotionnelle (événement d'ouverture de magasin, de lancement d'une offre commerciale, etc,....)	forfait/jour m ² /jour	jusqu'à 50 m ²	55,00 €	55,00 €	55,00 €	
		au-delà de 50m ²	2,00 €	2,00 €	2,00 €	
occupation à des fins commerciales ou promotionnelles du kiosque de la place du Diamant	forfait/jour	55,00 €	55,00 €	55,00 €		

1.2. A la section XII- DIVERS sont ajoutés les tarifs suivants :

Désignation des ouvrages et objets	Mode de calcul	Tarif 2018			Observations
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	
SECTION XII - DIVERS					
Locaux commerciaux sur le domaine public	m ² /mois	10,80 €	8,60 €	6,50 €	
Usage privatif du domaine public à des fins accessoires à l'exercice d'une activité commerciale (accès au commerce, etc,...)	m ² /mois	2,00 €	1,50 €	1,00 €	l'exercice de l'activité commerciale ne s'exerce pas directement sur la surface considérée, mais son usage est nécessaire à l'exercice de l'activité commerciale

Article 2.

Les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur le 1^{er} Août 2018.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

P/Le Maire
Le Maire Adjoint
M 2015-166
Stéphane BRAGGIA